

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 727

3 avril 2009

SOMMAIRE

ABN AMRO European Finance S.A.	34895	Klepper Distribution Electro-Ménagers SA	
ABN AMRO European Investments S.à r.l.			34853
.....	34856	Lend Lease International Distressed Debt	
Aries Investment S.à.r.l.	34854	Fund Advisors S.A.	34860
Asah S.A.	34895	L'Entreprise ART & VIE S.à r.l.	34852
ASF Participations S.A.	34871	Lifemark II S.A.	34873
Asia Capital Investments III S.à r.l.	34857	LTG Investments S.à r.l.	34853
Asia Capital Investments III S.à r.l.	34895	Lux Euro-Asian Investments III	34854
Bechold S.A.	34870	Mansura Luxembourg Holding S.à r.l.	34872
Caprice S.A.	34894	Mesa Investments S.à r.l.	34866
Carrosserie-Auto-Peinture MÜHLEN & FILS	34864	M.J.A. S.A.	34857
Casuarina S.A.	34894	No Limits Group S.A.	34896
Chatka International S.A.	34859	OI-Apparel S.A.	34868
Colruyt Luxembourg S.A.	34856	Open Professionnals Asbl	34860
Consortium 2 S.à r.l.	34883	Patron Lepo I S.à r.l.	34857
C.R. Entreprises S.A.	34856	Portilla S.A.	34858
C.R. Entreprises S.A.	34855	Prisma Formation S.à.r.l.	34895
C.R. Entreprises S.A.	34851	Progressive Portfolio Invest S.A.	34850
C.R. Entreprises S.A.	34855	Qernel Management Solutions S.A.	34852
Cribis Holding S.A.	34883	R & C & Partners S.A.	34852
Elter	34850	Road Runner S.à r.l.	34872
Emerald Corporation S.A.	34870	Rowan Luxembourg S.à r.l.	34884
European Aviation Financing S.A.	34850	Sarparea S.à r.l.	34883
Fidefi S.A.	34850	Scheine Gaart S.A.	34857
Financière Star 2 S.à r.l.	34882	Société en Nom collectif Levett - Radovic	
Fondation A.L.M.R.T. Dr Henri Küntziger		34850
.....	34872	société en nom collectif MEZRARI-CHBILI	
Fortfinlux S.A.	34871	34850
Fromans Enterprises S.A.	34850	SRDI (Société de recherche et de dévelop-	
Geode S.C.	34865	pement par informatique)	34865
Globelux Holding Luxembourg S.A.	34850	Takeoff Luxco 1 Sarl	34869
G&P Cruise Hôtel Management S.à r.l. ..	34854	Taxis & Ambulances Pascoal S.à.r.l.	34858
Happyness Holding S.A.	34894	TMK Zerlegeservice S.à r.l.	34869
Immo Belge Invest S.A.	34850	UMA, Unified Management Associates	
Intel Holding S.A.	34884	S.A.	34859
K&F Holding S.A.	34869	Vision Industries S.A.	34884
		Wood to Watt S.A.	34850

Fromans Enterprises S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 9.178.

Globelux Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 25.734.

—
LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Par jugement du 5 mars 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation de:

- la société anonyme FROMANS ENTREPRISES S.A., ayant eu son siège social à L-3739 Rumelange, 41, rue des Martyrs, de fait inconnue à cette adresse, et a mis les frais à charge de la masse.

- la société anonyme GLOBELUX HOLDING LUXEMBOURG S.A., dont le siège social à L-1946 Luxembourg, 1, rue de Louvigny, a été dénoncé en date du 17 avril 2000, et a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Nadine Glesener

Le liquidateur

Référence de publication: 2009036540/4937/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04373. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04374. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

(090041281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Wood to Watt S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 121.050.

Progressive Portfolio Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 128.195.

European Aviation Financing S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 129.725.

Immo Belge Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.378.

Elter, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 106.127.

Fidefi S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.869.

Société en Nom collectif Levett - Radovic, Société en nom collectif.

R.C.S. Luxembourg B 113.570.

société en nom collectif MEZRARI-CHBILI, Société en nom collectif.

R.C.S. Luxembourg B 115.863.

—
- Monterey Audit Sarl, agent domiciliataire, dénonce le siège social des sociétés suivantes:

* WOOD TO WATT S.A., avec RC B 121.050

* PROGRESSIVE PORTFOLIO INVEST S.A., avec RC B 128.195

* EUROPEAN AVIATION FINANCING S.A., avec RC B 129.725

* IMMO BELGE INVEST SA, avec RC B 75.378

* ELTER Sarl, avec RC B 106.127

* FIDEFI S.A., avec RC B 87.869

* Société en Nom collectif Levett-Radovic, avec RC B 113.570

* Société en Nom collectif MEZRARI-CHBILI, avec RC B 115.863

domiciliées 29, avenue Monterey ,L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2009036590/784/56.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08283. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08288. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08292. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08295. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08311. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08300. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08304. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08307. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

(090041330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

(090041333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

(090041336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

(090041342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

(090041344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

(090041348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

(090041350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

C.R. Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.646.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2002 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Claude Rizzon, administrateur de sociétés, né le 04.11.1923 à Cismon del Grappa (Italie), demeurant 45, Rue de Verdun à F-57160 à Moulins-Lès-Metz

* Monsieur Jean-Claude Rizzon, administrateur de sociétés, né le 18 janvier 1952 à Longeville-les-Metz (France), demeurant au 20, rue du Baoëton à F-57160 Moulins-les-Metz,

* Monsieur Aloyse SCHOLTES, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 10/10/1938, demeurant professionnellement au 44, rue de Wiltz à L-2734 Luxembourg

- A été réélu au poste de réviseur d'entreprise et de commissaire aux comptes:

* Monsieur Marc MULLER, expert comptable, né le 21/08/1951 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2004.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009037045/677/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03169. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

R & C & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.950.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 février 2009 que:

- Madame Valerie WESQUY, employée privée, née a Mont Saint Martin le 06/03/1968 et demeurant professionnellement au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Michele CANEPA démissionnaire.

Son mandat prendra fin a l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

En outre Madame Valerie WESQUY a été nommée président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009036554/5878/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07974. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

L'Entreprise ART & VIE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 130.640.

Par la présente, je vous informe que je dénonce avec effet ce jour le siège social de la société à responsabilité limitée L'Entreprise ART & VIE Sàrl établie et ayant son siège social 4, rue Pierre de Coubertin à L-1358 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B130.640.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

ETUDE SCHMITT + LOCHARD

Avocats à la Cour

4, rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg

Karine SCHMITT

Référence de publication: 2009036572/1171/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02805. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Qernel Management Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 138.084.

Extrait du PV de la réunion du C.A. tenue en date du 10 mars 2009

A compter 10 mars 2009, le siège social de la société sera transféré du L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Signature.

Référence de publication: 2009036569/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03539. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

LTG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.560.

—
EXTRAIT

En date du 10 février 2009, le siège de la société a été transféré du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au 36/38 Grand-Rue, L-2013 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009036573/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03239. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Klepper Distribution Electro-Ménagers SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 52.177.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social le 19 février 2009 à 11.00 heures.

Les actionnaires de la société "KLEPPER DISTRIBUTION ELECTRO-MENAGERS S.A.", représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Madame Sarah RIGANELLI demeurant à L-4407 Belvaux, 16, rue Emile Metz
- Monsieur Josy COMODI demeurant à L-3899 Foetz, 5, Sonnestrooss
- Monsieur Claude RIGANELLI demeurant à L-8545 Niederpallen, 14, rue de Reichlange
- Monsieur Patrick HOFFMANN demeurant à L-3899 Foetz, 126, rue Théodore de Wacquant

Pouvoir de signature: La société est engagée par la signature conjointe de l'administrateur, Madame Sarah RIGANELLI, de l'administrateur Monsieur Claude RIGANELLI et de l'administrateur, Monsieur Josy COMODI.

2) le mandat des administrateurs-délégués est reconfirmé et renouvelé:

- Madame Sarah RIGANELLI demeurant à L-4407 Belvaux, 16, rue Emile Metz
- Monsieur Josy COMODI demeurant à L-3899 Foetz, 5, Sonnestrooss
- Monsieur Patrick HOFFMANN demeurant à L-3899 Foetz, 126, rue Théodore de Wacquant

Pouvoir de signature: Dans le cadre de la gestion journalière la société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs-délégués.

3) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

- La société à responsabilité limitée "Bureau MODUGNO s.à r.l.", ayant son siège social à L-3313 BERGEM, 130, Grand-rue (RC B 35.889).

4) Le mandat des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015 statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Leudelange, le 19 février 2009.

Signature

Les Actionnaires

Référence de publication: 2009036436/1044/33.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07762. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Aries Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.034.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil des gérants en date du 30 septembre 2008

- Le Conseil des Gérants, à l'unanimité, a décidé de transférer le siège social de la société du 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, avec effet à partir du 30 septembre 2008.

Fait, le 30 septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour la société ARIES INVESTMENT SARL

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

(Suit la traduction en anglais du texte qui précède)

Extract of the resolutions taken by the Board of Managers on September 30th, 2008

The board of Managers, unanimously resolved to transfer the company's registered offices from 16, rue Notre Dame, L-2240 to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, with effect as at September 30th, 2008.

There being no further issue to come before the Meeting, it was on motion adjourned.

Signed this September 30th, 2008.

FOR ARIES INVESTMENT SARL

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009036383/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03484. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

G&P Cruise Hôtel Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 93.123.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037096/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02778. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Lux Euro-Asian Investments III, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 83.310.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037088/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04483. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

C.R. Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.646.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 30 juin 2001 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Claude Rizzon, administrateur de sociétés, né le 04.11.1923 à Cismon del Grappa (Italie), demeurant 45, Rue de Verdun à F-57160 à Moulins-Lès-Metz

* Monsieur Jean-Claude Rizzon, administrateur de sociétés, né le 18 janvier 1952 à Longeville-les-Metz (France), demeurant au 20, rue du Baoëton à F-57160 Moulins-les-Metz,

* Monsieur Aloyse SCHOLTES, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 10/10/1938, demeurant professionnellement au 44, rue de Wiltz à L-2734 Luxembourg

- A été réélu au poste de réviseur d'entreprise et de commissaire aux comptes:

* Monsieur Marc MULLER, expert comptable, né le 21/08/1951 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2002.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009037057/677/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

C.R. Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.646.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès Verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 15 janvier 1998 que:

- A démissionné de son poste de Commissaire aux comptes:

* FIN-CONTROLE, immatriculée au RCS de et à Luxembourg sous le numéro B 42.230 et dont le siège social est établi au 11, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

- A été élu au poste de réviseur d'entreprise et de commissaire aux comptes:

* Monsieur Marc MULLER, expert comptable, né le 21/08/1951 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2001.

Il résulte du Procès Verbal de réunion du Conseil d'administration tenue en date du 15 janvier 1998 que:

- A été élu au poste d'administrateur-délégué:

* Monsieur Claude RIZZON, administrateur de sociétés, né le 04.11.1923 à Cismon del Grappa (Italie), demeurant 45, Rue de Verdun à F-57160 à Moulins-Lès-Metz..

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009037060/677/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03165. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

C.R. Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.646.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès Verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 21 décembre 2001 que:

- Le capital social a été converti en euro avec effet au 1^{er} janvier 2001 et augmenté de EUR 65.713,76 par incorporation de bénéfices reportés pour le porter de EUR 2.134.286,24 à EUR 2.200.000,00

- L'article 3 premier alinéa des statuts a été adapté pour lui donner la teneur suivante:

* "Le capital souscrit est fixé à EUR 2.200.000,-(deux millions deux cent mille euro) représenté par 14.000 (quatorze mille) actions sans indication de valeur nominale."

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009037052/677/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03168. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Colruyt Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.296.

—
Le bilan et l'affectation du résultat au 31 mars 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Colruyt Luxembourg S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire spécial

Signatures

Référence de publication: 2009037122/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04284. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

ABN AMRO European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.185.

—
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

ABN AMRO European Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2009037137/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04737. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Patron Lepo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 123.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PATRON LEPO I S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009037084/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04323. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

M.J.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 54.531.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif 2007 (rectificatif du dépôt du bilan 2007 déposé le 27/01/2009 n ° L090014121.04) a été déposé
au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009037085/680/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04589. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Asia Capital Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 82.306.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037086/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04471. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Scheine Gaart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5370 Schuttrange, 6A, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 94.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHEINE GAART S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009037083/783/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04129. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Portilla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.657.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mars 2009 que:

- Monsieur, Vincent Willems, expert comptable, né à Liège le 30/09/1975 et demeurant professionnellement au 40 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Maurice Thomas Greig démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

- L'assemblée décide de nommer Monsieur Herman MOORS, actuel administrateur, Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 04 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009037009/5878/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03287. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Taxis & Ambulances Pascoal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3250 Bettembourg, 100, rue Emile Klensch.

R.C.S. Luxembourg B 80.877.

—
Assemblée générale extraordinaire sous seing privé

- Monsieur Afonso PASCOAL FERREIRA, chauffeur de taxis, demeurant à L-3250 Bettembourg, 100, rue Klensch.

- Madame Maria DOLORES CRAVEIRO MONTEIRO, caissière, demeurant à L-3250 Bettembourg, 100, rue Klensch.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée TAXIS & AMBULANCES PASCOAL S.à.r.l., avec siège social à L-3250 Bettembourg, 100, rue Klensch, numéro RCS 80.877, constituée originellement TAXIS ET AMBULANCES EMILE S.à.r.l., suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, résidence à Dudelange, en date du 13 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 837 en date du 3 octobre 2001.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclarés vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer:

- de sa fonction de gérant technique de la société Monsieur Emile Joseph COELHO, commerçant, demeurant à L-3280 Bettembourg, 39, rue Sigefroi.

- de sa fonction de gérant administratif de la société Madame Maria CRAVEIRO MONTEIRO caissière, demeurant à L-3250 Bettembourg, 100, rue Klensch.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de confirmer dans la fonction de gérant administratif pour une durée indéterminée:

- Monsieur Afonso PASCOAL FERREIRA, prêtre

L'assemblée générale décide de nommer dans la fonction de gérant technique à compter de ce jour et pour une durée indéterminée:

- Madame Maria DOLORES CRAVEIRO MONTEIRO

Troisième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Fait en trois originaux à
Luxembourg, le 23/11/2006. Afonso PASCOAL FERREIRA / Maria DOLORES CRAVEIRO MONTEIRO.
Référence de publication: 2009036440/5638/36.
Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06937. - Reçu 166,0 euros.
Le Receveur (signé): D. Hartmann.
(090040942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Chatka International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 86.293.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 novembre 2008 que, sur base de l'article 1 des statuts, il a été décidé de:

Transférer le siège social de la société CHATKA INTERNATIONAL SA,
- du 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,
- au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009037449/1334/18.
Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04329. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

UMA, Unified Management Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 68.927.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 27 février 2009

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat les administrateurs suivants:

- Monsieur Luc Verelst, employé privé, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Serge Michel Gérard Proutchenko, né le 25 mai 1948 à Paris, demeurant 6, rue de Seine à F-75006 Paris (France)

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir

- Trustaudit SA, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125 de son poste de Commissaire aux comptes.
- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.
- Madame Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny-Sur-orge (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,
- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009036455/7491/44.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03578. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Lend Lease International Distressed Debt Fund Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 82.048.

Le bilan de la société au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037818/751/10.

(090042543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Open Professionnals Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 29, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg F 7.899.

STATUTS

Entre les soussignés qui deviendront membres fondateurs

1. Michel Van Der Straeten, représentant le CETIC
2. Pascal Steichen, représentant le Clussil
3. Laurent Beaurepaire, représentant la société Audaxis
4. Pierre Plumer, représentant le CRP Henri Tudor
5. Sébastien Stormacq, représentant la société SUN
6. Eric Pirlot, représentant la société Novell
7. Brent Frère, représentant la société Plan-net
8. Matthieu Farcot
9. Andreas Jahnen
10. George Schutz
11. Ortwin Donak
12. BRENT FRÈRE, représentant LILUX ASBL
13. YVES DE PRIL représentant CONOSTIX SA et le CLUSSIL

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Open Professionals ASBL.

Art. 2. L'association a pour objet de sensibiliser l'ensemble des secteurs de l'économie du Grand-Duché de Luxembourg et la Grande Région aux logiciels et méthodes Open Source. La définition de l'Open Source utilisée est celle définie par l'Open Source Initiative au moment du lancement de l'ASBL (voir www.opensource.org, et en annexe aux présents

statuts). L'association peut en outre accomplir tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à le favoriser.

Art. 3. L'association se veut et restera indépendante de tout fournisseur et de tout prestataire de service actif ou à venir dans le domaine des technologies de l'information.

Art. 4. L'association a son siège social au 29, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le changement de la localisation du siège social peut être opéré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, mais nécessite pour ce faire un accord préliminaire du conseil d'administration et une modification des statuts.

Art. 5. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

II. Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile. Par exception, le premier exercice débutera le jour de la signature des présents statuts par les membres fondateurs (en cas de pluralité de dates de signature, la date de la dernière des signatures fait foi) pour se terminer le 31 décembre suivant.

III. Membres

Art. 7. L'association est composée de membres effectifs et de membres adhérents, personnes physiques ou morales. Seuls les membres effectifs jouissent de la plénitude des droits accordés aux associés par la loi et les présents statuts. En particulier, à la différence des membres adhérents, les membres effectifs ont le droit de vote aux assemblées générales.

Sont membres effectifs:

- les comparants au présent acte,
- les personnes morales, admises ultérieurement en cette qualité par le conseil d'administration statuant selon les modalités définies à l'article 17.

Peut devenir membre effectif de l'association toute personne morale exerçant une activité en rapport avec l'objet de l'association.

Par défaut, les personnes physiques sont membres adhérents. Toutefois, sur décision du conseil d'administration statuant selon les modalités définies à l'article 17, une personne physique peut exceptionnellement devenir membre effectif.

Peuvent devenir membres adhérents les personnes physiques ou morales qui, désirant aider l'association et s'engageant à en respecter les statuts ainsi que les décisions prises conformément à ceux-ci, sont admises en cette qualité par le conseil d'administration statuant selon les modalités définies à l'article 17.

Toute personne morale ou physique désirant devenir membre de l'association doit présenter par écrit (sur papier ou par voie électronique) une demande d'adhésion au conseil d'administration, accompagnée d'une lettre de recommandation issue d'un des membres pré-existants de l'association. La décision revient au conseil d'administration, selon la procédure indiquée à l'article 17 des présents statuts.

Est membre toute personne morale ou physique en règle de cotisation.

Art. 8. Le nombre minimum des membres effectifs de l'association est de trois.

Art. 9. Les membres ne sont pas juridiquement responsables des décisions prises par le conseil d'administration.

Art. 10. La qualité de membre (effectif ou adhérent) cesse de plein droit par le décès, la mise en faillite, la mise en liquidation volontaire ou judiciaire, l'ouverture d'une procédure de gestion contrôlée d'un membre ou par le fait pour un membre de se retirer des affaires.

Tout membre (effectif ou adhérent) est libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit sa démission au conseil d'administration.

Tout membre (effectif ou adhérent) qui ne paie pas sa cotisation, dans les trois mois qui suivent son échéance, est réputé démissionnaire.

L'assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix, peut prononcer l'exclusion d'un membre effectif perçu comme violant ses obligations statutaires ou comme nuisant gravement aux intérêts ou à l'image de l'association.

Le conseil d'administration peut ordonner une mesure de suspension du membre effectif jusqu'à la décision de l'assemblée générale.

L'exclusion d'un membre adhérent peut être prononcée par le conseil d'administration à la majorité simple des voix.

Art. 11. Le membre (effectif ou adhérent) démissionnaire, suspendu ou exclu aux termes des dispositions de l'article 10 ainsi que ses ayants droits n'ont aucun droit sur le fond social ou le capital de l'association. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition des comptes, ni apposition des scellés, ni l'inventaire.

Les cotisations versées restent acquises à l'association.

IV. Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs de l'association. L'assemblée générale a tous les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont ainsi réservées à sa compétence et nécessitent une délibération de sa part:

- la modification des statuts;
- la nomination et la révocation des administrateurs;
- l'approbation des budgets et des comptes;
- la dissolution de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du conseil d'administration, adressée au minimum un mois à l'avance par courrier postal ou par courrier électronique à tous les membres effectifs de l'association, accompagnée de l'ordre du jour de l'assemblée générale. La convocation contient la date, l'heure et le lieu de la réunion.

L'assemblée générale peut être réunie en session extraordinaire à tout moment par décision du conseil d'administration ou sur demande d'un cinquième des membres effectifs de l'association.

Chaque membre effectif de l'assemblée générale peut soumettre un ou plusieurs points à inclure dans l'ordre du jour. La décision finale d'accepter ou non ces propositions revient au conseil d'administration qui devra le cas échéant justifier son refus par courrier électronique ou autrement par écrit.

Pour les votes, chaque membre effectif a une voix. Il sera loisible à un membre effectif de se faire représenter par un autre membre effectif à l'aide d'une procuration écrite. Un porteur de plusieurs procurations ne pourra en faire valoir qu'au plus trois.

Les votes sont valablement exprimés par les membres effectifs. En cas de parité des votes, celui du président compte double.

Art. 13. L'assemblée générale peut valablement délibérer et adopter des résolutions sur des points qui ne sont pas à l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés par une procuration.

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux, signés par le président et un administrateur. Les membres effectifs ou adhérents, ainsi que les tiers justifiant d'un intérêt en lien avec l'association, peuvent demander des extraits de ces procès-verbaux, signés par le président du conseil d'administration. Les membres effectifs ou adhérents peuvent également, en fonction des disponibilités, consulter ce registre à l'endroit où il est conservé. Les résolutions peuvent aussi être portées à la connaissance des membres et des tiers susmentionnés, par courrier électronique ou par tout autre moyen approprié.

V. Administration

Art. 14. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de treize membres au plus, élus parmi les membres effectifs par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis. Toutefois, le nombre d'administrateurs sera toujours inférieur au nombre de membres effectifs de l'assemblée générale.

Les administrateurs sont en tout temps révocables par l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de deux ans. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

L'assemblée générale désigne les membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration désigne lui-même, à la majorité simple, qui exerce les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président ou, à défaut, par un administrateur élu à la majorité simple, le vote du doyen comptant double en cas d'égalité.

Tant que l'assemblée générale n'a pas procédé au renouvellement du conseil d'administration au terme du mandat des administrateurs, ceux-ci continuent à exercer leur mission en attendant la décision de l'assemblée générale.

Leur mandat n'expire autrement que par décès, démission ou révocation. Dans ce cas, l'administrateur ou ses ayants droit sont tenus de restituer les biens de l'ASBL qui seraient en leur possession dans le cadre de leur fonction dans un délai de quinze jours à compter de la date de cessation de fonction.

La démission s'opère par envoi d'une lettre recommandée au conseil d'administration. Celui-ci adressera un accusé de réception à l'auteur de la démission et accomplira les formalités de publicité requises par la loi (modifiée) du 21 avril 1928.

La démission de tout membre du conseil d'administration entraîne, dans un délai d'un mois à compter de celle-ci, la tenue d'une assemblée générale extraordinaire pour procéder au remplacement de ce membre selon les procédures indiquées dans les statuts.

En cas de vacance d'un mandat, un administrateur peut être nommé à titre provisoire par l'assemblée générale pour y pourvoir. Il achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 15. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Sont exclus de sa compétence les actes réservés par la loi ou par les présents statuts à celle de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut nommer, soit lui-même, soit par mandataire, tous les agents, employés et membres du personnel de l'association et les destituer. Il détermine leur occupation et leur traitement.

Art. 16. Le conseil d'administration garantit la neutralité de l'association par rapport aux matières commerciales.

Art. 17. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent avec cependant un minimum de deux fois par an.

De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de la majorité simple de ses membres effectifs ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par tout moyen approprié.

Un administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur, sans que celui-ci puisse être porteur de plus de deux procurations.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la moitié au moins de ses membres effectifs est présente ou représentée.

Sauf pour ce qui concerne l'admission d'un nouveau membre effectif comme décrit à l'alinéa suivant, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix des membres effectifs présents ou représentés. En cas de partage des voix (égalité des votes), celle du Président du conseil d'administration ou, en son absence, celle du vice-président du conseil d'administration, est prépondérante.

En cas de demande d'une personne, physique ou morale, en vue de devenir membre effectif ou membre adhérent de l'association, le conseil d'administration procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre la décision d'accepter ou non la demande. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée. En ce qui concerne l'admission d'un membre adhérent, le conseil d'administration statue à la majorité simple des voix présentes ou représentées. En ce qui concerne l'admission d'un membre effectif, il statue à la majorité qualifiée.

Art. 18. Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans un registre de procès-verbaux, signés par le président et un administrateur. Les membres effectifs de l'association peuvent demander des extraits de ces procès-verbaux, signés par le président du conseil d'administration ou peuvent, en fonction des disponibilités, consulter ce registre à l'endroit où il est conservé.

Art. 19. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer, pour la gestion journalière et la représentation de l'association ou bien pour des affaires particulières, ses pouvoirs avec l'usage de la signature y afférente, à l'un ou plusieurs de ses membres ou à un tiers dont il fixera les pouvoirs. S'ils sont plusieurs, ils agissent conjointement.

Les actes qui engagent l'association, autres que de gestion journalière, sont signés conjointement, à moins d'une délégation spéciale du conseil, par le président et un administrateur désigné par le conseil d'administration, lesquels n'auront pas à justifier de leur pouvoir à l'égard des tiers.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le conseil d'administration représenté par le président ou par l'administrateur désigné à cet effet, chacun pouvant agir individuellement.

Les actes relatifs à la nomination ou à la cessation des fonctions des administrateurs, des personnes déléguées à la gestion journalière et des personnes habilitées à représenter l'association doivent faire l'objet des formalités requises par la loi (modifiée) du 21 avril 1928.

VI. Contributions et Cotisations

Art. 20. Les membres effectifs et les membres adhérents de l'association sont tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, sans pouvoir être supérieur à 25.000 euros HTVA.

Cette cotisation ne sera restituée en aucun cas.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 21. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social écoulé et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle, accompagné d'un projet de budget pour l'exercice suivant.

L'assemblée générale pourra désigner un commissaire, membre ou non de l'association, chargé de vérifier les comptes de cette dernière et de lui présenter son rapport annuel. Elle déterminera alors la durée de son mandat.

VIII. Modification des statuts

Art. 22. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres effectifs.

Art. 23. Les modifications des statuts, ainsi que leur publication, s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 24. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 25. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine (actif net comptable) sera affecté à une fin désintéressée, par exemple à une ou plusieurs associations à but non lucratif à désigner par l'assemblée générale ou, à défaut de membres à jour de cotisation, par le dernier conseil d'administration connu.

X. Dispositions finales

Art. 26. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait en 12 exemplaires.

Luxembourg, le 08.10.2008.

Signé: 1. (Beaurepaire, Laurent) / 2. (Van Der Straeten, Michel) / 3. (Plumer, Pierre) / 4. (Pirlot, Eric) / 5. (Donak, Ortwin) / 6. (Farcot, Matthieu) / 7. (Frère, Brent) / 8. (Steichen, Pascal) / 9. (Spilleboudt, Pierre) / 10. (Jahnen Andreas) / 11. (Stormao Sebastien) / 12. (Schutz, Georges) / 13. DE PRIL.

Référence de publication: 2009036458/10017/207.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02779. - Reçu 630,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Carrosserie-Auto-Peinture MÜHLEN & FILS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E.

R.C.S. Luxembourg B 12.616.

Im Jahre zweitausendsieben, den sechsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'HUART, mit Amtswohnsitz zu Petingen.

Sind erschienen:

Herr Arnold GALES; technischer Direktor, geboren in D Bilzingen, am 8. Dezember 1954, wohnhaft in L-5360 Schrasig, 27, rue d'Oetrange

Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Carrosserie-Auto-Peinture MUHLEN & FILS": mit Sitz in Ehlerange (RC B No 12.616), gegründet durch notarielle Urkunde vom 18. Dezember 1974, veröffentlicht im Mémorial C Nr 39 vom 27. Februar 1975.

- Andurch tritt Herr Arnold GALES, vorbenannt das NUTZNIESSUNGSRECHT seiner 1.700 Anteile zum Preise von 1 € ab.

Somit ist das Kapital der Gesellschaft gezeichnet wie folgt:

1) Herr Ferdinand genannt Fernand MUHLEN,	3.752 Anteile
2) Herr Adrien MUHLEN,	3.398 Anteile
3) Herr Valentin MUHLEN;	450 Anteile
- 4) Madame Edith MUHLEN,	450 Anteile
- 5) Madame Fernande MUHLEN,	450 Anteile
Zusammen:	8.500 Anteile

Obige Gesellschafter beschliessen das Kapital um 5,50.-€ zu erhöhen, um es vom 210.709,50€ auf 210.715.- € festzulegen.

Sie beschliessen ihre Anteile unter sich abzutreten (zum Nennwertpreis pro Anteil), und das Kapital neu unter sich aufzuteilen, so dass Artikel 5 der Statuten wie folgt lautet:

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à deux cent dix mille sept cent quinze euro (€ 210.715.-) divisé en 8.500 parts sociales de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euro (€ 24,79.-) chacune.

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

- Ferdinand genannt Fernand MUHLEN, 3.400 parts sociales

- Adrien MUHLEN, 1.275 parts sociales
- Valentin MUHLEN, 1.275 parts sociales
- Edith MUHLEN, 1.275 parts sociales
- Fernande MUHLEN 1.275 parts sociales

Obige Gesellschafter erklären die finanziellen Transaktionen unter sich getätigt zu haben und erteilen sich gegenseitig QUITTUNG.

Geschäftsführung

Die Gesellschafter beschliessen Herrn Ferdinand genannt Fernand MUHLEN als alleinigen Geschäftsführer zu ernennen. Er kann die Gesellschaft mit seiner alleinigen Urschrift verpflichten.

Abschätzung der Kosten

Die Parteien schätzen den Betrag der Kosten, für die Gesellschaft auf Grund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, schätzungsweise auf neunhundert Euro (€ 900.-).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ehleringen, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, den beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: GALES, MUHLEN F., MUHLEN A., MUHLEN V., MUHLEN E., MUHLEN F., D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 11 avril 2007. Relation: EAC/2007/3669. Reçu: douze euros EUR 12.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 21 mai 2007.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009036259/207/53.

(090041311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

SRDI (Société de recherche et de développement par informatique), Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009038063/7241/10.

(090042652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

Geode S.C., Société Civile.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 4.055.

Extrait des résolutions prises lors de la constitution de la société le 16 décembre 2008

- Les associés de la société GEODE S.C. (la «Société») sont:

* Monsieur Christian SCHMITZ, né le 21 janvier 1966, à Wangen An de Aare (Suisse), demeurant au 16, Chemin de l'Abri, CH-1253 Vandoeuvres (Suisse); et

* Madame Florence ADAM épouse SCHMITZ, née le 30 août 1960, Wangen An de Aare (Suisse), demeurant au 16, Chemin de l'Abri, CH-1253 Vandoeuvres (Suisse);

- La durée de la Société est illimitée, ou sauf dissolution anticipée, dans les conditions prévues par les Statuts.

- La Société a notamment pour objet:

* La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêt ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

* La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, la Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

* La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux et d'intérêt et autre risques.

* La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

* Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

* D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

- Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

- Les parts sociales ont intégralement été libérées par le versement en espèces de la somme de un euro (EUR 1,-) par Madame Florence ADAM épouse SCHMITZ et par apport en nature, pour les cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (192.699) parts sociales restantes, tel que décrit ci-dessous, par Monsieur Christian SCHMITZ.

Description de l'apport

Monsieur Christian SCHMITZ déclare souscrire en son nom à cent quatre-vingt-douze mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (192.699) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune de la Société et de libérer intégralement ces parts sociales par des apports en nature portant sur (i) un contrat de prêt, en qualité de prêteur, de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) (ii) de trois mille trois cent trente-trois (3.333) actions de CEP INTERNATIONAL PETROLEUM Ltd, une société de droit canadien, et (iii) de mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (1.299) actions de DERILAB S.A., une société anonyme de droit Suisse, ayant son siège social rue des Flecheres, à CH-1274 Signy-Avenex (Suisse).

- La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

* Monsieur Christian SCHMITZ, né le 21 janvier 1966, à Wangen An de Aare (Suisse), demeurant au 16, Chemin de l'Abri, CH-1253 Vandoeuvres (Suisse).

* Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Pour extrait, copie conforme

SGG S.A.

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009036460/795/66.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05013. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Mesa Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.458,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.207.

— DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the tenth of December.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

There APPEARED:

Walton RBM Investors V, L.L.C, a limited liability company established and organized under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (United States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 4104715, hereby represented by Mr. Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Chicago on 1st, December 2008.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

1. the Company having its registered office in 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, RCS Luxembourg section B, number 115.207 has been incorporated pursuant to a deed signed before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on 30 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1146 on 13 June 2006, modified by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 10 November 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2446 on 30 December 2006 and modified by another deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 13 March 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1015 on 24 April 2008;

2. the share capital of the Company was fixed at sixty-two thousand four hundred fifty-eight euros (EUR 62.458.-) represented by one thousand eight hundred seventy (1,870) shares with a nominal value of thirty-three euro and forty cents (EUR 33.40.-) each, fully paid;

3. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

4. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

5. the appearing party being the sole owner of the shares and liquidator of the Company declares:

- that all assets have been realised or have become the property of the sole shareholder;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it irrevocably assumes the obligation to pay for such liabilities;

6. with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

7. full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

8. the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing part that the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at 1,500.- Euros.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Walton RBM Investors V, L.L.C, une société organisée sous les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat de Delaware sous le numéro 4104715, représentée par M. Gael Castex, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago le 1^{er} décembre 2008.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. la Société, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, RCS Luxembourg section B, numéro 115.207 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1146 le 13 juin 2006, modifiée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant au Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 10 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2446 le 30 décembre 2006 et modifiée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant au Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 mars 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1015 le 24 avril 2008;

2. le capital social de la Société a été fixé à soixante-deux mille quatre cent cinquante-huit euros (EUR 62.458,-) divisé en mille huit cent soixante-dix (1.870) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40.-) chacune, entièrement libérées;

3. le comparant, prénommé, est l'associé unique de la Société;

4. le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

5. le comparant, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés ou sont devenus la propriété de l'associé unique;
- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

6. de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

7. décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs à l'exception des cas de négligence grave et de faute grave;

8. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à 1.500.- Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. CASTEX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50365. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009037747/211/96.

(090043037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

OI-Apparel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.090.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 24 novembre 2008.

Résolution:

Tous les mandats arrivant à échéance, l'assemblée prolonge les mandats d'administrateur de Madame Sonja Bemtgen et de Mademoiselle Virginie Derains. Elle nomme nouvel administrateur Madame Stéphanie Bouju, employée privée, avec adresse professionnelle 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Les mandats des administrateurs viendront à échéance en 2014.

Madame Sonja Bemtgen a dorénavant comme adresse professionnelle 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

L'assemblée prolonge le mandat du commissaire aux comptes Ernst & Young, S.A., 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg jusqu'en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2009036545/9120/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

TMK Zerlegeservice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 74.371.

K&F Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 51.233.

CLOTURES DE LIQUIDATION

Par jugements du 5 mars 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation:

- de la société TMK ZERLEGESERVICE Sàrl, ayant eu son siège social à L-1510 Luxembourg, 98-100, avenue de la Faïencerie

- de la société K&F HOLDING SA, ayant eu son siège social à L-1635 LUXEMBOURG, 4, allée Scheffer

Les frais ont été mis à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Joëlle NICLOU

Le liquidateur

Référence de publication: 2009036541/7872/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04355. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04356. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

(090041312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Takeoff Luxco 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.475,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.541.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 26 février 2009 entre Mubadala Holdings Cyprus Ltd et Istithmar World PJSC, les parts sociales entre ces deux associés uniquement sont réparties comme suit:

- Istithmar World PJSC, enregistré auprès du Département du développement économique de Dubaï sous le numéro 546373, et dont le siège social se situe Emirates Towers, Sheikh Zayed Road, UEA - 17000 Dubaï, ne détient plus de parts dans la sociétés.

- Mubadala Holdings Cyprus Ltd, enregistré auprès du Registre des Sociétés de Nicosia sous le numéro HE 166965, et dont le siège social se situe 35 Theklas Lysioti, Eagle Star House, CY-3030 Limassol, à Chypre, détient:
6304 parts sociales de catégorie B de valeur nominale EUR 25,00 Chacune.

Par ailleurs, le Conseil de Gérance de la société Takeoff Luxco 1 S.à r.l a connu les modifications qui suivent:

- Démission du Gérant B suivant, à compter du 27 janvier 2009:

Monsieur Maqsood Khuram, né le 21 octobre 1971 à Karachi, au Pakistan, ayant pour adresse The residence 1, Tower 1, Appartement 502, P.O.Box 126230 à Dubaï, aux Émirats Arabes Unis.

- Démission des Gérants B suivants, à compter du 30 janvier 2009:

Monsieur John Joseph Lawless, né le 24 octobre 1960 dans le New Jersey, aux Etats-Unis, ayant pour adresse 10091, E Ranch Gate Rd, 85255-2309 Scottsdale, Arizona, Etats-Unis.

Monsieur Robert Mionis, né le 22 février 1963, à New York, Etats-Unis, ayant pour adresse Et. 5, Dubaï Airport Free Zon, E-3, Dubaï, aux Émirats Arabes Unis.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Takeoff Luxco 1 S.à r.l.
Manacor Luxembourg
Gérant A
Signature

Référence de publication: 2009036542/683/32.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03294. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Emerald Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.682.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 9 janvier 2009 que Monsieur Jacques Ryon a été appelé à la fonction d'administrateur-délégué, qui sera chargé de la gestion journalière de la société et qui pourra engager la société par sa signature individuelle.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée annuelle de l'an 2013

Il est noté que le Commissaire aux Comptes Eurocomptes S.A. est établi au no. 51, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg.

Monsieur Ryon est domicilié au no. 58 Heedstraat, B-1730 Asse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour le Conseil d'Administration
RYON / RYME ...

Référence de publication: 2009036567/1051/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04944. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Bechold S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 70.855.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme 'BECHOLD' inscrite au Registre de Commerce et des Luxembourg, sous le numéro B 70.855, tenue en date du 15 décembre 2008:

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Alfred POLOMSKI de ses mandats d'administrateur et d'administrateur délégué

- L'Assemblée nomme comme administrateur pour une durée de six ans, en remplacement l'administrateur démissionnaire, son mandat expirant lors de l'assemblée appelée à approuver les comptes de l'exercice 2014.

Pierre Laurent TELLE né le 27 avril 1970 à Valenciennes (F-59300) demeurant à L-2356 Luxembourg, 22, rue de Pulvermuhl.

L'assemblée générale extraordinaire a autorisé le conseil d'administration à élire un administrateur délégué.

Il résulte du conseil d'administration qui s'est tenu le 15 décembre 2008 à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2008 que Monsieur Pierre Laurent TELLE a été élu administrateur délégué de la société, lequel pourra engager valablement la société par sa seule signature pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009037412/809/29.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03978. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Fortfinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.976.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 16 février 2009

1. M. Jean Hubert Jacques DESSAIN a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Pierre-Henri BAGON a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Patrick Jules A DEPOVERE, administrateur de sociétés, né à Menin (Belgique), le 31 décembre 1953, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles (Belgique), Koningsstraat 20, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. M. Carel Frits OOSTERLOO, administrateur de sociétés, né à Deventer (Pays-Bas), le 18 décembre 1957, demeurant professionnellement à NL-3584 BA Utrecht (Pays-Bas), Archimedeslaan 6, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 4 (quatre) à 6 (six).

6. M. Johan Hendrik BRUGMAN, administrateur de sociétés, né à Arnhem (Pays-Bas), le 4 novembre 1959, demeurant professionnellement à NL-3584 BA Utrecht (Pays-Bas), Archimedeslaan 6, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

7. M. Paul Jan L GORIS, administrateur de sociétés, né à Heist-op-den-Berg (Belgique), le 31 mai 1962, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles (Belgique), Koningsstraat 20, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

8. M. Patrick Jules A DEPOVERE, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 10/03/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTFINLUX S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009037418/29/33.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03464. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

ASF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 92.430.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue au siège social le 13 janvier 2009

Le Conseil d'Administration a décidé de déléguer à M. Philippe MICHEL administrateur de la société, né le 08.10.1955, demeurant au 380, rue de Rollingergrund; L-2442 Luxembourg, la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion,

Ainsi, M, Philippe MICHEL pourra représenter la société par sa signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière de la société,

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'année 2012.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 16, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 2, rue Wilson, L-2732 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASF PARTICIPATIONS S.A.

Signature
un mandataire

Référence de publication: 2009036568/7712/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03562. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Fondation A.L.M.R.T. Dr Henri Kuntziger, Fondation.

R.C.S. Luxembourg G 83.

Par la présente, nous vous informons que le domicile au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet au 3 mars 2009. Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. (anciennement Benelux Trust (Luxembourg) S.à r.l.) et la société a été résilié à la même date.

Monsieur Roeland P. Pels et Monsieur Bart Zech ont démissionné de leurs postes d'Administrateur le 3 mars 2009.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Bart Zech

Référence de publication: 2009036570/3448/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03339. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Mansura Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.184.

Il résulte de la lettre de démission en date du 31 décembre 2008:

La démission de Manacor (Luxembourg) S.A., gérante, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 9098, dont le siège social se situe 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à compter du 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mansura Luxembourg Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérante

Référence de publication: 2009037028/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03316. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Road Runner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 72.610.

L'an deux mille neuf, le trois mars.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Claude Poliart, directeur de société, né à Braine-le-Comte, Belgique, le 21 septembre 1963, demeurant à B-1430 Rebecq, 36, rue Sainte Renelde,

Lequel comparant est le seul et unique associé de ROAD RUNNER S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 42, rue du Commerce, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés

de Luxembourg sous la section B, numéro 72.610, constituée suivant acte notarié en date du 8 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 42 du 13 janvier 2000.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 4 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 481 du 7 mai 2004 (ci-après la "Société").

L'associé unique a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses décisions comme suit:

Première résolution:

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L-3450 Dudelange, 42, rue du Commerce vers L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, bâtiment 13.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Howald."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. POLIART et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2009. LAC / 2009 / 8669. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009038522/7241/35.

(090044162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

Lifemark II S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.284.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of March.

Before Maître Martine Schaeffer, Notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

A) STICHTING LIFEMARK I, a foundation established under the laws of The Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands and registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34244123,

here represented by Mr. Colm Smith, Expert-Comptable, with professional address in L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy shall be annexed to this deed with a view to registration,

B) STICHTING LIFEMARK II, a foundation established under the laws of The Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands and registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34244124,

here represented by Mr. Colm Smith, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy shall be annexed to this deed with a view to registration.

The appearing parties intend to incorporate a "société Anonyme", of which he has established the Articles of Incorporation as follows:

"Chapter I.- Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies, by the law of 22 March 2004 on securitisation and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of LIFEMARK II S.A.

Art. 2. Registered office. The company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of its board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate object. The corporate object of the company is the acquisition and assumption, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets and obligations of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties and the issue of securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on Securitisation.

It may in particular:

- acquire and/or assume risks under senior life settlement policies and under any marketable investment grade debt instruments;
- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- grant security interests over its assets to the extent permitted by the law on securitisation of 22 March 2004;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds, notes and other debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- transfer any of its assets against due consideration to another securitisation vehicle; either by sale, by subscription of bonds, notes and other debt securities or in any other manner and enter into agreements thereon or related thereto; in case of transfer of assets securing obligations under any outstanding bonds, notes and other debt instruments, such transfer shall be made in accordance with the relevant terms and conditions governing such bonds, notes and other debt instruments as well as all the relevant agreements governing such assets.

The Company may proceed to the administration, development and management of the portfolio of any assets in accordance with all relevant documents and agreements governing such assets.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law on securitisation of 22 March 2004 to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreements to which the company may then be a party.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Corporate capital, Shares

Art. 5. Corporate capital. The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Chapter III. - Board of directors, Auditor

Art. 7. Board of directors. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting.

Art. 8. Meetings of the board of directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present or represented at the general meeting of shareholders or the meeting of the board of directors, respectively.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously and permitting their identification. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of meetings of the board of directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to bonds, notes and other debt securities issued by the company, compartments corresponding to separate pools of assets and liabilities of the company and each compartment being segregated from all other compartments of the company and, as between the investors, each such compartment being treated as a separate entity.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 11. Delegation of powers. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Representation of the company. The company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of two Directors, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 13. Independent auditor(s). The accounts of the company are audited by one or more independent auditors.

The independent auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 15. Annual general meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday in the month of May of each year, at 10.30 am.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other general meetings. The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 17. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. - Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal year. The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts.

Art. 19. Appropriation of profits. Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

The board of directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the company without dissolving or liquidating other compartments or the company itself.

Should the company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable), or any compartment of the company (if any) be liquidated, the liquidation of the company or of the relevant compartment will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders respectively the board of directors for each compartment which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Limited recourse and Non petition

Art. 21. Limited recourse. Claims against the company of holders of debt securities issued by the company or any other creditors of the company are limited in recourse to the assets of the company.

Claims of holders of debt securities issued by the company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

Art. 22. Non petition. No holder of any debt securities issued by the company or any other creditor of the company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the company, institute

against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Chapter VIII. - Applicable law

Art. 23. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and/or completed and by the law on securitisation of 22 March 2004."

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2009.

The first Annual general Meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The appearing parties have subscribed the shares as follows:

	Shares
1) Stichting Lifemark I, prenamed, three thousand and ninety nine shares	3,099
2) Stichting Lifemark II, prenamed, one share	1
Total: three thousand one hundred	3.100

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash as has been proved to the notary who expressly bears witness.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 31,000,- (thirty one thousand Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Constitutive meeting

Here and now, the appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The following are appointed Directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2014:

- Mr. Colm Smith, Certified Public Accountant, born in Dublin (Ireland), on the 16th of November 1974, with professional address at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

- Mr. Viacheslav Volotovskiy, Certified Public Accountant, born in St. Petersburg (Russia), on the 17th of January 1973, with professional address at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

- Mr. Stewart Ford, Company Director, born in Edinburgh (Scotland), on 2 March 1964, with his professional address at London EC2R 7HJ, One Angel Court.

Second resolution

The registered office is fixed at L-1661 Luxembourg, 95 Grand rue.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (1.800.- €).

The undersigned Notary, who masters English, states that, on request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version and, in case of any divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, who are known to the Notary by their surnames, first names, civil status and residence, these persons signed together with Us, Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

A) STICHTING LIFEMARK I, une fondation régie par la loi sur les sociétés des Pays Bas, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays Bas et enregistrée à la chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34244123,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Colm Smith, expert comptable, ayant son adresse professionnelle au L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck; aux termes d'une procuration sous seing privé, qui restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles;

B) STICHTING LIFEMARK II, une fondation régie par la loi sur les sociétés des Pays Bas, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays Bas et enregistrée à la chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34244124,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Colm Smith, préqualifié, aux termes d'une procuration sous seing privé, qui restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société anonyme qui est constituée par le présent acte

"Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation ainsi que par les présents statuts.

La société adopte la dénomination LIFEMARK II S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet social l'acquisition et la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens ou engagements assumé par des tiers ou inhérent à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut en particulier:

- acquérir et/ou prendre en charge des risques sous des polices d'assurance-vie pour personnes âgées ("senior life settlement policies") et sous tous autres titres de dette négociables ayant une notation "investment grade";
- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération à un autre organisme de titrisation soit par vente, souscription d'obligations, de titres ou d'autres instruments de dette ou de toute autre manière et conclure tout contrat y relatifs en cas de transfert d'actifs qui garantissaient des engagements moyennant obligation, titres; un tel transfert s'opérera en conformité avec les termes et conditions applicables à ces obligations, titres et autres instruments de dette de même que tous les contrats concernant ces actifs.

La société peut procéder à l'administration, le développement et la gestion de ses portefeuilles composés d'actifs de n'importe quelle nature conformément aux documents et accords représentant ces éléments d'actifs.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social et que cela ne soit pas autrement contraire aux contrats auxquels la société serait partie.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille cents (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Titre III. - Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi.

Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents ou représentés un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion du conseil d'administration, respectivement.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télex, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télex ou par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le président du conseil d'administration a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre et permettant leur identification. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec des obligations, billets et autres titres de dette émis par la

société, compartiments correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la société et entre les investisseurs, chaque compartiment étant traité comme une entité séparée.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réviseur(s) indépendant(s). Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s).

Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mardi du mois de mai de chaque année à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10 pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le 1^{er} jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du

solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, ou lors de la liquidation d'un compartiment de la société (si applicable), la liquidation de la société ou du compartiment concerné, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. - Limitation des recours et "non pétition"

Art. 21. Limitation des recours. Les créances sur la société des détenteurs de titres de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société.

Les créances, de détenteurs de titres de dette émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

Art. 22. Non pétition. Aucun détenteur de titres de dette émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

Titre VIII. - Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

Souscription et Paiement

Les comparants ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
1) Stichting Lifemark I, prénommée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2) Stichting Lifemark II, prénommée, une action	<u>1</u>
Total: trois mille cents actions	3.100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (1.800.- EUR).

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

34882

Première résolution

Sont nommés administrateurs, leur mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Colm Smith, expert comptable, né à Dublin (Irlande), le 16 novembre 1974, ayant son adresse professionnelle au L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck;
- Monsieur Slava Volotovskiy, expert comptable, né à St. Petersburg (Russie), le 17 janvier 1973, ayant son adresse professionnelle au L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck;
- Monsieur Stewart Ford, Administrateur de Sociétés, né à Edinburgh (Ecosse), le 2 mars 1964, ayant son adresse professionnelle à Londres EC2R 7HJ, One Angel Court.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-1661 Luxembourg, 95, Grand rue.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Smith et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mars 2009. Relation: LAC/2009/10090. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Martine SCHEFFER.

Référence de publication: 2009038532/5770/473.

(090043920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

Financière Star 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 110.205.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société en date du 9 mars 2009 que le gérant suivant de la Société a démissionné avec effet au 09 mars 2009:

- M. Patrice GALLASIN

et que la personne suivante a été nommée gérant de classe B de la Société avec effet au 09 mars 2009, et ce pour une durée indéterminée:

- Mme Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz (France) avec adresse professionnelle au 1 rue des Glacis, 1628 Luxembourg (Luxembourg).

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009037048/4287/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Sarparea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 137.739.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société en date du 2 mars 2009 que le gérant suivant de la Société a démissionné avec effet au 02 mars 2009:

- M. Patrice GALLASIN

et que la personne suivante a été nommée gérant de classe B de la Société avec effet au 02 mars 2009, et ce pour une durée indéterminée:

- Mme Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz (France) avec adresse professionnelle au 1 rue des Glacis, 1628 Luxembourg (Luxembourg).

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009037050/4287/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04154. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Cribis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.782.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037091/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02976. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Consortium 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.395.668,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 135.841.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prise par l'associé unique de la Société en date du 3 mars 2009 que le gérant suivant de la Société a démissionné avec effet au 3 mars 2009:

- M. Patrice Gallasin;

et que la personne suivante a été nommé gérant de classe B de la Société avec effet au 3 mars 2009, et ce pour une durée indéterminée:

- Mme Céline Pignon, née le 27 mars 1977 à Metz (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009037058/4287/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

Vision Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037092/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC02952. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Intel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.509.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 30 janvier 2009

- Les démissions des sociétés LOUV S. à r. l., FINDI S. à r. l. et MADAS S. à r. l., leurs mandats d'Administrateur sont acceptées.

- Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Monsieur BOULHAIS El Ahcene, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommés comme nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Certifié sincère et conforme

INTEL HOLDING S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009037471/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Rowan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.278.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg.

Appears:

RDC Drilling International, Inc., a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9001, Cayman Islands,

here duly represented by Ms. Annick Braquet, residing at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on com-

mercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Rowan Luxembourg S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed. In addition, the Company may own, lease, operate, and/or provide equipment used in contract drilling services in oil and gas drilling operations; acquire, hold, manage, sell or dispose of any such related equipment; enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions relating to contract drilling services.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 25,000 (twenty-five thousand United States dollars), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Management

Art. 11. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 17. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 19. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 21. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2009.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 25,000 (twenty-five thousand) shares issued by the Company as follows:

- RDC Drilling International, Inc., prenamed, subscribes 25,000 (twenty-five thousand) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- David Russell, with professional address at at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

- Michael Dubose, with professional address at at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

- William H. Wells, with professional address at at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, manager of category A;

- Robert van 't Hoeft, with professional address at at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B;

- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, with professional address at at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager of category B.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, the Company shall be bound by joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3) PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, is appointed as statutory auditor (commissaire).

The statutory auditor will serve for an undetermined duration.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le onze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RDC Drilling International, Inc., une société constituée selon le droit des îles Cayman, ayant son siège social sis à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9001, Iles Cayman,

ici représentée par Madame Annick Braquet, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur "les sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. La dénomination de la société sera "Rowan Luxembourg S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée. En outre, la société pourra devenir propriétaire, louer, exploiter et/ou fournir des équipements utilisés dans les services de forage dans les opérations de forage en pétrole et gaz; acquérir, détenir, gérer, vendre ou disposer de tel équipement; entrer dans, assister ou participer au financement, commercialisation et toute autre transactions en relation avec les services de forage.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 25.000 (vingt-cinq mille dollars américains) représenté par 25 (vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégories B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés sous réserve qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B approuvent ses résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par

téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut être tenue au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 19. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 21. Nonobstant les dispositions de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 23. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2009.

Libération - apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales comme suit:

- RDC Drilling International, Inc., ci-dessus nommé, souscrit à 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales;

Toutes les parts sociales ont été et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.800.- (mille huit cents euros).

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la société, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- David Russell, ayant son adresse professionnelle à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

- Michael Dubose, ayant son adresse professionnelle à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

- William H. Wells, ayant son adresse professionnelle à Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;

- Robert van 't Hoef, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et

- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

3) PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes.

Le commissaire au compte est nommé pour une durée indéterminée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mars 2009. Relation: LAC/2009/10101. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009038514/242/523.

(090043849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

Caprice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 38.860.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y annexés, ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037111/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2009, réf. LSO-DC03021. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Happyness Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 37.414.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037118/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02771. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Casuarina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 139.961.

Le bilan au 31.12.2008 et les documents y relatifs, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037120/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02781. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

ABN AMRO European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.275.

Le bilan et l'affectation du résultat au 15 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009037126/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04712. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Asia Capital Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 82.306.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037128/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04475. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Asah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2663 Luxembourg, 21, rue Vauban.

R.C.S. Luxembourg B 68.042.

Le bilan au 15 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009037130/2332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05304. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

Prisma Formation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 83.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.
Pour Prisma Formation S.à.r.l.
Fidocom S.A.
Signature

Référence de publication: 2009037131/3970/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01870. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090042243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2009.

No Limits Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.098.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Carey S.A. le 15 janvier 2009

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de démissionner avec effet immédiat le Commissaire aux comptes et les administrateurs suivants, à savoir

- Trustaudit S.A., Société Anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro, B 73.125, et de son poste de Commissaire aux comptes.

- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Claudine Boulain, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

- Madame Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny-Sur-orge (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, de son poste d'Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat les administrateurs suivants, à savoir:

- Madame Catherine Peuteman, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Ivo Kustura, né le 20 septembre 1969 à JAJCE (Croatie), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Jean Lambert maître en économie, né le 2 mai 1952 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Patrice Yande, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'Administrateur avec effet immédiat.

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

L'Assemblée Générale décide nommer un nouveau Commissaire aux comptes avec effet immédiat, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009036575/7491/40.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03579. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.
